



PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS

Préoccupation 1: L'application réelle des PRMHH

- La population se questionne sur la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) post-concertation et si ces plans permettront réellement une meilleure conservation de l'intégrité des milieux humides et hydriques. Ces questionnements sont généralement en lien avec les capacités municipales à réaliser ces plans (financières et champ de compétences) ainsi qu'en lien avec la volonté politique: les enjeux environnementaux sont trop peu souvent traités au même degré d'importance que les enjeux économiques et sociaux.

Préoccupation 2: L'étalement urbain

- La population est inquiète de la déforestation près des cours d'eau ainsi que de la destruction des milieux humides et hydriques à des fins de développement immobilier. Parmi les inquiétudes de nature anthropique énumérées, les thèmes fréquents sont l'empiètement urbain (limitation des corridors écologiques) et la concentration des activités récréatives sur de petits cours d'eau (capacité limite du système atteinte ou dépassée).

QUESTIONS FRÉQUENTES

APPLICATION DES PRMHH

Est-ce que les PRMHH assureront la protection des milieux humides et hydriques?

Les PRMHH sont des outils d'aide à la planification du développement du territoire visant à intégrer la **conservation** des milieux humides et hydriques à la planification des MRC, et ce tout en favorisant un aménagement durable et en structurant le territoire. La conservation inclut trois composantes (Limoges et al., 2013):

- 1) Tout d'abord, la protection permet de garder les écosystèmes établis et vise les milieux qu'il ne sera jamais possible de recréer et difficiles à restaurer.
- 2) Ensuite, on ne peut pas éliminer le développement du territoire, et donc l'utilisation durable vise à planifier des activités qui sont compatibles avec les milieux humides

#onvasauverlemonde ■■■

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925



et hydriques plus communs. L'utilisation durable permet l'utilisation des ressources et des services de manière soutenable pour les milieux humides et hydriques.

- 3) Finalement, lorsque le développement est la seule avenue envisageable, les pertes écologiques engendrées devront être compensées par des travaux de restauration ou de création, notamment pour maintenir les services écologiques des milieux perdus.

Les PRMHH permettent d'identifier les milieux propices à chacune de ces composantes de la conservation, et ce à l'aide d'une priorisation basée sur plusieurs critères (lesquels seront divulgués sous peu). L'élaboration des plans visent donc une compatibilité avec le schéma d'aménagement et de développement des MRC. «L'objectif des plans régionaux est d'amorcer une réflexion en amont du développement territorial, dès l'étape de la planification. Cela permet d'orienter suffisamment tôt les décisions en matière de conservation et d'utilisation durable des milieux humides et hydriques» (Dy et al., 2018) de manière à réduire considérablement les pertes écologiques.

En fonction de quels critères le ministère de l'environnement va-t-il évaluer les plans des MRC?

La grille d'évaluation officielle du ministère n'est pas encore disponible. Toutefois, le CREDDO effectue des vérifications auprès du ministère à chaque étape cruciale du processus. Cette stratégie permet aux travaux d'être constamment validés, ou révisés au besoin. Les versions préliminaires envoyées au ministère permettent entre autres de discuter des orientations potentielles et retenues, puis d'obtenir des commentaires avant d'entamer les réflexions au niveau des engagements et la stratégie de conservation.

INCLUSIVITÉ

Le mandat principal du CREDDO est d'assurer la concertation des acteurs de l'Outaouais autour des enjeux environnementaux de la région. C'est dans une approche collaborative que nous nous sommes engagés à offrir des espaces d'échange et de partage qui sont équitables, diversifiés et inclusifs pour tous les citoyens et citoyennes de l'Outaouais, et ce afin que chaque personne se sente respectée et valorisée.

Est-ce que les communautés autochtones sont considérées dans l'élaboration des PRMHH?

Oui. Le CREDDO reconnaît la présence, l'importance et l'apport du savoir traditionnel des communautés autochtones. Le CREDDO fournit de manière constante des états de travaux à des représentants de Kitigan Zibi pour décrire l'avancement des PRMHH et inviter la communauté à participer à toutes nos activités de concertation pour ceux et celles qui le désirent. L'invitation à l'implication dans le processus a également été transmise à des

#onvasauverlemonde ■■■



répondant·e·s de la communauté de Lac Barrière. Le CREDDO reste à l'écoute et à l'affût des opportunités de collaboration.

Est-ce que la population anglophone est considérée dans l'élaboration des PRMHH?

Oui. Au même titre que tous les groupes d'individus présents en Outaouais, le CREDDO s'efforce d'inclure le maximum d'individus autour de ce sujet rassembleur qu'est la protection de l'environnement. Dans le cadre des PRMHH, le CREDDO a été mandaté par les 4 MRC rurales et semi rurales de l'Outaouais. Les MRC ont décidé de ne pas accorder un budget spécifique à la traduction des documents et c'est pourquoi les PRMHH seront fournis en français uniquement, comme l'ensemble des outils de gouvernance. Toutefois, dans la mesure du possible, nous nous engageons à offrir un service bilingue qui permettra aux individus de s'exprimer librement et efficacement dans le cadre des PRMHH (traduction de documentations légères, sondages, entrevues, appels téléphoniques, etc.). Notre équipe demeure également disponible pour vous renseigner et répondre à vos questions, et ce en français tout comme en anglais.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

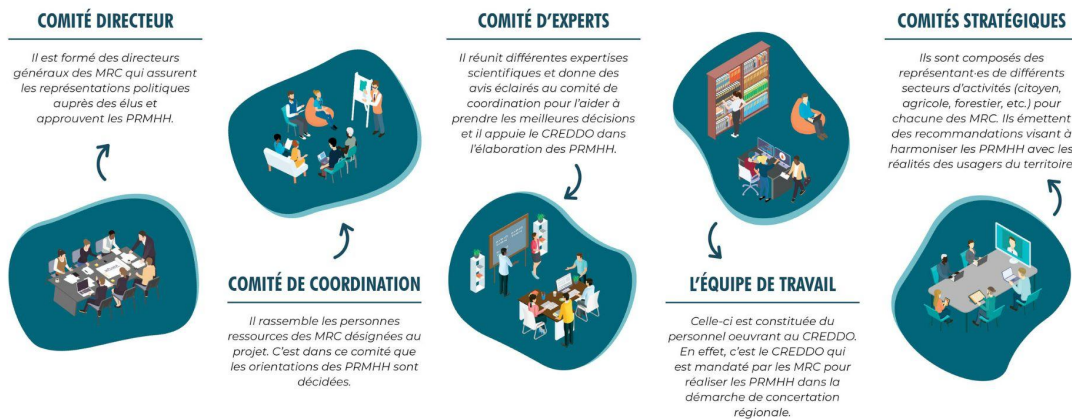
Est-ce que le public aura le dernier mot?

Non. Au-delà des consultations ouvertes au public général, plusieurs comités et équipes de travail participent activement à l'élaboration des PRMHH. Le CREDDO a comme mandat de sonder un maximum d'individus et de fournir des recommandations aux MRC concernées. L'opinion publique est donc ajoutée à celle d'expert·e·s du milieu, de scientifiques et de représentant·e·s des secteurs d'activités. Le CREDDO déposera les PRMHH aux MRC. Les PRMHH devront être adoptés par les Conseils des maires avant leur soumission officielle au ministère. Le ministère s'assurera de la conformité des PRMHH et l'approuvera (ou demandera une révision). Les décisions finales seront donc prises par les MRC et le ministère. Toutefois, l'opinion publique et les conseils d'expert·e·s externes fournissent la base sur laquelle les PRMHH reposent.

#onvasauverlemonde ■■■

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925



Équipe de travail à l'œuvre pour l'élaboration des PRMHH.

Quels types de cartographie seront réalisés dans le cadre des PRMHH en Outaouais?

Le ministère a accordé un budget équivalent à toutes les MRC du Québec pour les soutenir dans l'élaboration des PRMHH. Ce budget n'inclut pas de ressources monétaires pour effectuer des travaux de terrain en vue de cartographier l'entièreté, ou même une partie, du territoire. Ceci étant dit, les MRC n'ont pas l'obligation de cartographier la région. Dans le cadre des PRMHH, le CREDDO n'a donc pas été mandaté pour effectuer ces travaux. Le ministère a néanmoins créé une liste de bases de données pertinentes dans le cadre de l'évaluation et de la priorisation des milieux humides et hydriques. Toutes les bases de données énumérées dans la liste ont été consultées et les données pertinentes extraites par l'équipe de travail. À cette liste, toutes données complémentaires, récentes et dans le format adéquat ont été ajoutées à notre base de données pour assurer une représentation optimale de la situation des milieux humides et hydriques dans la région. [Consulter la liste de données cartographiques disponibles](#)

Pour trouver réponses à d'autres de vos questions, nous vous invitons à consulter la [foire aux questions du ministère](#) ou à contacter directement l'équipe de réalisation au CREDDO.

#onvasaverlemonde ■■■

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925



RÉFÉRENCES

Dy, Goulwen, Myriam Martel, Martin Joly et Geneviève Dufour Tremblay. (2018). *Les plans régionaux des milieux humides et hydriques – Démarche de réalisation*. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels et Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique, Québec, 75p. [En ligne]

Limoges, Benoit, Gaétane Boisseau, Louise Gratton et Robert Kasisi. (2013). *Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ*. Le Naturaliste canadien, 137(2), 21–27.